



ASSEMBLÉE – 39^e SESSION

Numéro 3
29/9/16

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient l'horaire des séances de la journée et un bref résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse www.icao.int/a39 et par le biais de l'application ICAO Events (offerte pour les appareils mobiles, les tablettes ou par internet).

Horaire des séances : jeudi 29 septembre 2016

Troisième réunion du Comité exécutif	9 heures	Salle de conférences 1 4 ^e étage du centre de conférences
Première réunion de la Commission technique	9 heures	Salle de conférences 2 4 ^e étage du centre de conférences
Première réunion de la Commission administrative	8 h 30	Salle Roberto Kobeh (Salle de conférences 3) 1 ^{er} étage du centre de conférences
Quatrième réunion du Comité exécutif	14 heures	Salle de conférences 1 4 ^e étage du centre de conférences
Deuxième réunion de la Commission juridique	14 heures	Salle de conférences 2 4 ^e étage du centre de conférences

DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE SOUS FORME ÉLECTRONIQUE

Site web : Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles
à l'adresse www.icao.int/a39

Application ICAO Events : Veuillez télécharger l'application ICAO Events afin de vous tenir au courant, où que vous soyez, des informations concernant les événements de l'OACI (offerte pour les appareils mobiles, les tablettes ou par internet). Vous pourrez ainsi aménager votre horaire, prendre des notes et être informé des dernières mises à jour concernant les conférences au moyen d'alertes instantanées. En outre, il est maintenant plus facile de développer un réseau avec d'autres participants, de se connecter aux médias sociaux et bien plus encore (*vous trouverez les instructions de téléchargement de l'application à l'adresse www.icao.int/a39*).

Pour les publications de référence, rendez-vous sur le portail à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Réunions d'hier

Première réunion du Comité exécutif

Le Comité exécutif a ouvert sa première réunion à huis clos à 9 heures le mercredi 28 septembre 2016 et a examiné le point 10 de l'ordre du jour (Arriérés de contributions) sur la base de la note WP/61 Révision n° 1 (avec Additif n° 1), qui donnait des informations sur, entre autres, l'état des arriérés de contributions et la situation des États membres dont les privilèges de vote sont considérés comme suspendus au 26 septembre 2016. Appuyant la décision proposée, le Comité a pris note des progrès réalisés dans la perception des arriérés de longue date et a approuvé le projet de résolution présenté en Appendice D à la note WP/61 Révision n° 1 en vue de le soumettre à l'adoption de la Plénière.

Le Président du Comité a remercié tous les États membres qui avaient versé leur contribution à temps et ceux qui n'épargnaient aucun effort pour ne pas avoir d'arriérés en concluant avec l'OACI des accords visant à régler leurs arriérés. Il a prié instamment les États membres qui n'avaient pas encore réglé leurs arriérés ou conclu de tels accords de le faire dès que possible.

Troisième séance plénière

La troisième séance plénière s'est tenue immédiatement après la première réunion du Comité exécutif, qui a levé la séance à 9 h 20. L'Assemblée a approuvé le rapport verbal présenté par le Président du Comité exécutif sur l'examen que le Comité avait fait du point 10 de l'ordre du jour (Arriérés de contributions).

Le reste de la séance a été consacré à des déclarations générales au titre du point 8 de l'ordre du jour présentées par les délégations des pays suivants : Algérie, Brunéi Darussalam, Cap-Vert, Colombie, Congo, Cuba, Émirats arabes unis, Indonésie, Israël, Japon, Népal, Pays-Bas, Portugal, Samoa, Sénégal, Sud-Soudan, Suède, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Ukraine et Zimbabwe.

Deuxième réunion du Comité exécutif

À sa deuxième réunion, tenue le 28 septembre 2016 à 14 h 30, le Comité exécutif a examiné le point 11 de l'ordre du jour (Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2013, 2014, 2015). Rappelant qu'il a donné à l'Assemblée, dans son allocution d'ouverture, un aperçu des changements transformateurs et des réalisations de l'OACI au cours du dernier triennat ainsi que des défis futurs de l'Organisation, le Président du Conseil a invité tous les Délégués à examiner les rapports annuels ainsi que le rapport supplémentaire couvrant les six premiers mois de 2016, lesquels sont disponibles sur le site web public de l'OACI. Il a été noté qu'étant donné que chaque Commission examinera les parties des rapports annuels et du rapport supplémentaire en question qui relèvent de leurs domaines de compétences respectifs, aucune décision à ce sujet n'était actuellement requise par le Comité exécutif.

Le Comité exécutif a ensuite examiné simultanément les deux points de l'ordre du jour suivants : le point 12 (Proposition d'amendement de l'article 50, alinéa a), de la Convention de Chicago visant à augmenter le nombre des membres du Conseil), documenté dans la note WP/18 présentée par le Conseil et dans la note connexe WP/179 ; et le point 13 (Proposition d'amendement de l'article 56 de la Convention de Chicago visant à augmenter le nombre des membres de la Commission de navigation aérienne), documenté dans la note WP/13 présentée par le Conseil. Le Comité a appuyé à l'unanimité les propositions visant à porter le nombre des membres du Conseil de 36 à 40 et le nombre des membres de l'ANC de 19 à 21. Le Comité exécutif a ainsi décidé à l'unanimité de recommander à la Plénière d'adopter les deux projets de résolution qui énoncent les modifications correspondantes à apporter à l'article 50, alinéa a), et à l'article 56 de la Convention, ainsi que les deux projets de résolution par lesquels les États contractants sont instamment priés de ratifier de toute urgence ces amendements afin

que ces derniers puissent entrer en vigueur dès que possible. Le Comité exécutif a recommandé à la Plénière d'adopter lesdites résolutions par consensus.

Suite à un message vidéo de Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et nouvelle Présidente de la COP21, le Comité exécutif a examiné simultanément les deux points de l'ordre du jour suivants : le point 20 (Protection de l'environnement – Bruit des aéronefs – Politique, normalisation et soutien de la mise en œuvre) et le point 21 (Protection de l'environnement – Émissions des moteurs d'aviation qui influent sur la qualité de l'air locale – Politique, normalisation et soutien de la mise en œuvre), sur la base de quatre notes de travail principales présentées par le Conseil [WP/51, WP/55 (avec rectificatif n° 1), WP/28 et W/P/48 (avec rectificatif n° 1)] et de notes connexes présentées par des États et des organisations internationales. Le Comité exécutif est convenu de recommander à la Plénière d'adopter le Projet d'exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Dispositions générales, bruit et qualité de l'air locale présenté dans la note WP/48 (avec rectificatif n° 1).

Le Comité exécutif a ensuite examiné le point 22 de l'ordre du jour (Protection de l'environnement — Aviation internationale et changements climatiques – Politique, normalisation et soutien de la mise en œuvre) [section sur les changements climatiques sans le sujet d'un régime mondial de mesures basées sur le marché (GMBM)] qui a été exposé pour examen dans six notes de travail présentées par le Conseil [WP/51, WP/55 (avec rectificatif n° 1), WP/56, WP/54, WP/28, et WP/49] et dans des notes connexes présentées par des États et des organisations internationales. Faute de temps, il a été convenu de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion, lors de laquelle la section sur le régime GMBM sera aussi examinée.

Première réunion de la Commission économique

À sa première réunion, tenue le mercredi 28 septembre à 14 heures, la Commission économique a élu MM. David Dueñas (Chili) et Hiroki Matsumoto (Japon) respectivement Premier et Deuxième Vice-Présidents.

La Commission a achevé l'examen, au titre du point 38 de l'ordre du jour, des Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2013, 2014 et 2015 ainsi que du Supplément.

Au titre du point 39 de l'ordre du jour Réglementation économique du transport aérien – Politique), la Commission a examiné les rapports du Conseil présentés dans les notes WP/4, WP/5 et WP/66 sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ATConf/6. En outre, les notes de travail WP/173, WP/242, WP/204 Révision et les notes d'information 440, 352 et 438 Révision concernant les accords internationaux de l'OACI ont été achevées. La Commission a ensuite examiné les notes de travail WP/246, WP/252, WP/149 Révision, WP/140 et la note d'information 189 qui concernent à la question de la libéralisation, ainsi que les notes WP/130, WP/313 et WP/259 qui ont trait à la protection des consommateurs. Elle a aussi achevé l'examen des notes WP/127 et WP/134 qui portent respectivement sur la question de l'imposition et sur celle du rapatriement des recettes des entreprises de transport aérien. Les notes de travail WP/231 et WP/340, qui ont trait à l'attribution de créneaux horaires, ont été présentées et les délibérations sur ces notes ont été reportées à la deuxième réunion de la Commission économique, comme l'ont été les délibérations sur le point 40 de l'ordre du jour, Économie des aéroports et des services de navigation aérienne — Politique.

La Commission économique reprendra ses travaux à sa deuxième réunion, le 30 septembre 2016 à 14 heures.

Première réunion de la Commission juridique

À sa première réunion, tenue le mercredi 28 septembre 2016 à 14 h 30, la Commission juridique, présidée par son Président, M. A. Quaranta (Italie), a élu M. A. Shiekh (Arabie Saoudite) et M. C. Dubem (Nigéria) respectivement Premier et Deuxième Vice-Présidents.

La Commission a achevé l'examen, au titre du point 44 de l'ordre du jour, des Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2013, 2014 et 2015 ainsi que du Rapport supplémentaire pour la première moitié de 2016.

Au titre du point 45 de l'ordre du jour, la Commission a examiné les notes de travail A39-WP/12, A39-WP/77 (Révision n° 1), A39-WP/100, A39-WP/101, A39-WP/228 et A39-WP/375, et a pris note des informations figurant dans la note de travail A39-WP/422. Elle a recommandé l'adoption de deux projets de résolution de l'Assemblée, l'un sur la ratification de la Convention de Montréal de 1999, l'autre sur la ratification de la Convention de Beijing de 2010 et du Protocole de Beijing de 2010.

Ateliers de l'OACI – SKY TALKS du 29 septembre 2016

Des ateliers SKY TALKS se tiendront dans le foyer situé au 4^e étage de la zone des ateliers (salle 4.15.72).

Sujet : Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN) et outils connexes

Présentateurs : Mara Keller et Nicholas Tsoukas

Date et heure : 29 septembre (8 h 45 – 9 h 15)

Sujet : Prévisions de l'OACI pour la planification et la mise en œuvre effectives

Présentateur : Sijia Chen

Date et heure : 29 septembre (9 h 30 – 10 h)

Sujet : PIB de l'aviation

Présentateur : Ananthanarayan Sainarayan

Date et heure : 29 septembre (10 h 15 – 10 h 45)

Sujet : Questions de mise en œuvre des cartes PBN

Présentateur : Roberta Luccioli et Ian Knowles

Date et heure : 29 septembre (11 h – 11 h 30)

Sujet : Prioritisation basée sur des données

Présentateur : Manoosh Valipour

Date et heure : 29 septembre (12 h 15 – 12 h 45)

Sujet : Séances d'information sur la sécurité

Présentateur : Manoosh Valipour

Date et heure : 29 septembre (13 h – 13 h 30)

Sujet : Comment la formation fondée sur les compétences renforce les capacités

Présentateur : Bonnie McEachern

Date et heure : 29 septembre (13 h 45 – 14 h 15)

Sujet : **Cadre en ligne (OLF) USOAP CMA**
Présentateur : Tom Mistos
Date et heure : 29 septembre (14 h 30 – 15 h)

Sujet : **Mise à jour sur la méthode USOAP CMA**
Présentateur : Nicolas Rallo
Date et heure : 29 septembre (15 h 15 – 15 h 45)

Sujet : **Introduction au portefeuille de formations de l'OACI**
Présentateur : Mekki Lahlou
Date et heure : 29 septembre (16 h – 16 h 30)

Avis

1. Attribution des places

1.1 L'attribution des places aux séances plénières est basée sur le nombre d'États membres participants, le nombre de participants inscrits des délégations et la capacité de la salle de l'Assemblée.

1.2 Pour les réunions tenues dans les Salles de conférences 1 et 2 (4^e étage du Centre de conférences), deux places seront attribuées à chaque délégation d'État membre dans chaque salle (une à la table et une derrière). Dans la salle Roberto Kobeh (Salle de conférences 3, 1^{er} étage du Centre de conférences), une place sera attribuée à chaque délégation d'État membre (à la table). Prière de noter qu'il n'y a pas suffisamment de place pour toutes les délégations ayant statut d'observateur dans les Salles de conférences 1 et 2 et dans la salle Roberto Kobeh (Salle de conférences 3), vu la capacité limitée de ces salles. La priorité sera donc accordée aux organisations internationales qui présentent des notes, et les places restantes pourront être attribuées aux délégations ayant statut d'observateur selon le principe premier venu, premier servi (maximum d'une place par délégation).